



RENCONTRE DÉCISIONNELLE
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

3^e rencontre du 17 mars 2020, salle 542

Les personnes suivantes étaient présentes lors de cette rencontre :

Direction générale et secrétaire générale :

M. Robert Gendron, directeur général
M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement

Directions de service :

M. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
Mme France Lafontaine, analyste, Service du secrétariat général

Mot du directeur général

M. Robert Gendron souhaite la bienvenue à tous à cette troisième rencontre décisionnelle.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- reporter les points suivants :

- | | |
|-----------|--|
| A-29-1966 | Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – modifications aux paramètres de détermination du nombre de postes de directions et de direction adjointe des établissements de la formation générale des jeunes, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes pour adoption |
| A-31-3923 | Service des ressources financières – mobilier scolaire et rayonnement des carrefours d'apprentissage pour dix écoles de la CSDM (2 lots) – annulation de l'appel d'offres |

A-31-3986	Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la mise à niveau de la chaufferie, remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire des écoles Louise-Trichet et EMICA – appel d'offres 24-602P1 – attribution d'un contrat
A-31-4013	Service des ressources financières – école Les-Enfants-du-Monde – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2771P – attribution d'un contrat
A-31-4018	Service des ressources financières – liste de professionnels en génie mécanique et électricité – avis de qualification 24-499P – troisième qualification
A-31-4021	Service des ressources financières – embellissement et réhabilitation des sols de la cour de l'école Saint-Marc – appel d'offres 25-2776P – attribution d'un contrat
A-31-4031	Service des ressources financières – le 3100, rue Arcand – aménagement de 10 classes et 3 maternelles avec une cour d'école – appel d'offres 25-2779P – attribution d'un contrat
A-31-4036	Service des ressources financières – école Sainte-Lucie – reconstruction – phase 2 – reconstruction – appel d'offres 25-2784P – attribution d'un contrat
A-31-4043	Service des ressources financières – école Saint-Étienne – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2788P – attribution de contrat
A-31-4048	Service des ressources financières – le 6755, 36 ^e avenue – reprise du bâtiment et aménagement de 10 classes – appel d'offres 25-2789P – attribution d'un contrat
A-31-4056	Service des ressources financières – rénovation de la chaussée de la cour, des rampes et des escaliers extérieurs à l'école Saint-Pierre-Claver – appel d'offres 25-2794P – attribution d'un contrat (166 013 980)
A-31-4057	Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour les projets de la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du drainage pluvial et sanitaire aux écoles Marie-de-l'Incarnation et Madeleine-de-Verchères – attribution d'un contrat
A-31-4060	Service des ressources financières – services professionnels en architecture – mise à niveau de la chaufferie et remplacement du drainage pluvial et sanitaire – écoles Madeleine-de-Verchères et Marie-de-l'Incarnation – appel d'offres 24-601P1

- A-31-4071 Service des ressources financières – banque d'organismes qui recrutent des élèves pour des formations spécifiques de la Commission scolaire de Montréal – avis de qualification 24-529P – bilan des rétributions
- A-31-4074 Service des ressources financières – fourniture sur demande de tableaux d'écriture et d'affichage – appel d'offres 28-207P – attribution d'un contrat
- A-31-4075 Service des ressources financières – fourniture sur demande de classeurs et d'armoires en métal – appel d'offres 28-201P – attribution d'un contrat
- A-34-3290 Service du secrétariat général – décision de la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au Code et d'imposer une sanction – plainte contre un commissaire – année scolaire 2019-2020

L'ordre du jour modifié est le donc le suivant :

- 1- Approbation de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 25 février 2020
- 3- Budget 2019-2020 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-12-625 Services à l'élève – modification au Plan vert 2019-2025
- 5- A-29-1964 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020
- 6- A-31-3999 Service des ressources financières – école Saint-Henri – rénovation de stationnement intérieur – appel d'offres 25-2766P – attribution d'un contrat
- 7- A-31-4007 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la mise à niveau de la chaufferie et remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire pour 3 écoles – appel d'offres 24-600P1 – attribution d'un contrat
- 8- A-31-4022 Service des ressources financières – école Iona – rénovation des blocs sanitaires – phase 2 – appel d'offres 25-2770P – attribution d'un contrat

- 9- A-31-4035 Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – mises aux normes de l'entrée d'eau et dispositifs anti-refoulement – appel d'offres 25-2783P – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4038 Service des ressources financières – école Saint-Pierre-Apôtre – remplacement de la toiture – appel d'offres 25-2785P – attribution d'un contrat
- 11- A-31-4040 Service des ressources financières – école Internationale de Montréal – remplacement de la plomberie phase 1 et travaux connexes – appel d'offres 25- 2782P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-4041 Service des ressources financières – école Marie-Anne – mise aux normes des systèmes électriques et remplacement des systèmes d'alarme et d'intercom – appel d'offres 25-2786P – attribution d'un contrat
- 13- A-31-4042 Service des ressources financières – école La Voie – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2787P – attribution d'un contrat
- 14- A-31-4045 Service des ressources financières – école Charles-Lemoyne – rénovation des gymnases – appel d'offres 25-2781P – attribution d'un contrat
- 15- A-31-4052 Service des ressources financières – école Marguerite-Bourgeois – rénovation du gymnase – appel d'offres 25-2791P – attribution d'un contrat
- 16- A-31-4067-A Service des ressources financières – services de déneigement et inspection préventive de toitures pour les établissements de la CSDM – appel d'offres 15-303P – exercice de la première option de renouvellement d'une année
- 17- A-31-4083 Service des ressources financières – fourniture sur demande des produits logiciels – appel d'offres 27-591P – renouvellement d'un contrat à commandes pour l'année 2020-2021
- 18- A-31-4084 Service des ressources financières – fourniture sur demande de toiles et de stores (incluant l'installation) – appel d'offres 28-191P – exercice de la première option de renouvellement
- 19- A-31-4092 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire – appel d'offres 24-605P2 – attribution d'un contrat
- 20- A-33-1516 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Foyer – honoraires supplémentaires pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre de la réfection de la cour et réhabilitation des sols (projet : 257 020 990)

- 21- A-33-1517 Service des ressources matérielles – signature d'un amendement prolongeant le bail jusqu'au 17 mai 2020 avec l'Académie Centennial dans le bâtiment situé au 1750, rue Saint-André (#134)
- 22- A-33-1521 Service des ressources matérielles – école La Dauversière – dépassement de coût - honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre du projet de rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA (projet : 376 028 230)
- 23- A-33-1522 Service des ressources matérielles – école Saint-Justin, Annexe (fermée pour travaux majeurs) – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de rénovation de la finition intérieure et des blocs sanitaires (projet : 334 004 330)
- 24- A-33-1523 Service des ressources matérielles – signature d'un amendement au bail pour le Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC-PP) à l'immeuble situé au 6839, rue Drolet (172)
- 25- A-33-1524 Service des ressources matérielles – école Simonne-Monet – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie (projet : 254 013 820)
- 26- Documents d'information :
- a) A-12-624 Services à l'élève – bilan de la journée pédagogique institutionnelle en environnement du 27 septembre 2019
- b) A-33-1519 Service des ressources matérielles – écoles Saint-Albert-le-Grand et Saint-Isaac-Jogues – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre des projets d'agrandissement
- 27- Décisions prises hors rencontre :
- a) A-31-3948 Service des ressources financières – fourniture sur demande d'émetteurs-récepteurs portatifs – appel d'offres 28-202P – attribution d'un contrat
- b) A-31-3954 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs en électromécanique pour les projets de rénovation de la cuisine et mise aux normes des systèmes de chauffage, de la ventilation et du conditionnement d'air (CVCA) des écoles Jeanne-Mance et Saint-Luc – appel d'offres 24-584P2 – attribution d'un contrat
- c) A-31-3965 Service des ressources financières – services d'experts-conseil en réalisation de dossier d'affaires et en gestion de projet dans le cadre de la construction de la nouvelle école Irénée-Lussier– appel d'offres 24-591P – attribution d'un contrat

- d) A-31-3969 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour les travaux de rénovation de toiture des écoles Lucien-Pagé et Jeanne-Mance – appel d’offres 24-593P1 – attribution d’un contrat
- e) A-31-3974 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs en électromécanique pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire des écoles : Saint-Louis-de-Gonzague annexe, Saint-Barthélemy pavillon Sagard, Ahuntsic et Saint-Mathieu – attribution d’un contrat
- f) A-31-3985 Service des ressources financières – école Camille-Laurin, annexe – réfection de l’enveloppe extérieure – appel d’offres 25-2760P – attribution d’un contrat
- g) A-31-3989 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement des réseaux de drainage pluviaux et sanitaires des écoles : Saint-Louis-de-Gonzague, annexe, Saint-Barthélemy, pavillon Sagard et Ahuntsic – appel d’offres 24-597P1 – attribution d’un contrat
- h) A-31-3996 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de serrurerie – appel d’offres 15-305P – attribution d’un contrat
- i) A-31-4004 Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – remplacement des systèmes d’alarme-incendie et d’éclairage d’urgence – appel d’offres 25-2767P – attribution d’un contrat
- j) A-31-4014 Service des ressources financières – le 8300, rue de Teck – rénovation de l’enveloppe extérieure – phase 2 – appel d’offres 25-2773P – attribution d’un contrat
- k) A-31-4025 Service des ressources financières – Comité d’éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri – réfection de l’enveloppe : maçonnerie, fenêtres et portes – phase 1 – appel d’offres 25-2774P – attribution d’un contrat
- l) A-31-4037 Service des ressources financières – école Saint-Antoine-Marie-Claret – rénovation des blocs sanitaires phase 1 – appel d’offres 25-2777P – attribution d’un contrat
- m) A-31-4063 Service des ressources financières – entretien de machines à pression négative – appel d’offres 15-297P – attribution d’un contrat
- n) A-33-1514 Service des ressources matérielles – signature de l’offre de location et du bail pour l’immeuble sis au 7390, boul. Henri-Bourassa Est, pour les besoins du bureau du transport du Service des ressources matérielles de la CSDM

- o) A-33-1502 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour modifier la date de prise de possession de locaux, et ce, suivant l’approbation du Conseil des commissaires de signer un amendement au bail en faveur de l’Association des Haltes-Gardereries communautaires du Québec (AHGCQ) dans l’immeuble excédentaire de la CSDM, situé au 4245, avenue Laval
- p) A-34-3253 Service du secrétariat général – découpage du territoire de la Commission scolaire en cinq (5) districts aux fins de la désignation des membres parents au conseil d’administration du Centre de services scolaire

28- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l’adoption des rapports par le directeur général du 25 février 2020

Considérant les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général approuve le procès-verbal de la rencontre décisionnelle du 25 février 2020.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l’adoption des rapports par le directeur général du 25 février 2020.

3. Budget 2019-2020 – Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document est déposé à ce sujet.

4. Services à l’élève – modification au Plan vert 2019-2025

Document déposé : Rapport A-12-625 en date du 11 mars 2020 de Mme Carole Marcoux et de M. Pierre Chartrand concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’adoption du Plan vert 2019-2025 par le Conseil des commissaires à sa séance du 24 avril 2019 (résolution 13);

CONSIDÉRANT qu’une erreur s’est glissée lors de la rédaction du Plan vert 2019-2025 quant à l’atteinte d’un objectif lié au pourcentage d’énergie renouvelable à appliquer sur les bâtiments de la CSDM (voir la section *Faits saillants*, à la page 6 du Plan vert 2019-2025);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a demandé la correction de cette erreur;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la modification du Plan vert 2019-2025 (à la page 6, dans la section *Faits saillants*).

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020

Document déposé : Rapport A-29-1964 en date du 12 mars 2020
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Sonya Paquin, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 4 novembre 2019 à l'école Armand-Lavergne;

CONSIDÉRANT que Mme Varlène Cox, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 20 % (7 heures/semaine) depuis le 9 janvier 2020 à l'école Saint-Antoine-Marie-Claret;

CONSIDÉRANT que Mme Angélique Dansereau, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 40 % (14 heures/semaine) depuis le 16 janvier 2020 à l'école Sainte-Cécile;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Christine Plourde, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 17 janvier 2020 à l'école Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT que Mme Chloé Steben-Lamarre, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 27 janvier 2020 à l'école Laurier;

CONSIDÉRANT que Mme Ouidyane Hammouche, secrétaire est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 20 novembre 2019 à l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM);

CONSIDÉRANT que Mme Jessica Ginchereau, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 3 décembre 2019 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Hermelinda Garcia Marin, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 20 janvier 2020 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que M. Nicolas Brodeur, technicien en éducation spécialisée est affecté à un surcroît de travail à 68,5714 % (24 heures/semaine) depuis le 13 janvier 2020 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Nathalie Cloutier, préposée aux élèves handicapés est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 2 décembre 2019 à l'école Joseph-Charbonneau;

CONSIDÉRANT que M. Frémond Jean, surveillant d'élèves est affecté à un surcroît de travail à 40 % (14 heures/semaine) depuis le 9 décembre 2019 à l'école Édouard-Montpetit;

CONSIDÉRANT que les écoles Armand-Lavergne, Alphonse-Desjardins, de l'Étincelle et Joseph-Charbonneau ne possèdent pas les fonds nécessaires pour la création des postes demandés, les dépenses engendrées par la création de ces postes devront faire l'objet d'un suivi rigoureux par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT que les écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1, au fonds 6 et au fonds 7 pour la création de leur poste;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la création d'un poste saisonnier à temps plein, à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Armand-Lavergne à l'indice 100-002-6-23147-167;
- 2° d'AUTORISER la création d'un poste saisonnier à temps partiel, à 20 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Antoine-Marie-Claret à l'indice 100-051-1-23140-167;
- 3° d'AUTORISER la création d'un poste saisonnier à temps partiel, à 40 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Sainte-Cécile aux indices 100-107-7-23140-167 (75 %) et 100-107-6-23404-167 (25%);
- 4° d'AUTORISER la création d'un poste saisonnier à temps plein, à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Alphonse-Desjardins à l'indice 100-023-1-23140-167;
- 5° d'AUTORISER la création d'un poste saisonnier à temps plein, à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Laurier aux indices 100-103-6-23147-167 (66,6667 %) et 100-103-6-23404-167 (33,3333%);

- 6° d'AUTORISER la création d'un poste saisonnier à temps plein, à 100 % de secrétaire à l'EMCM à l'indice 100-477-1-21120-157;
- 7° d'AUTORISER la création de deux postes saisonniers à temps plein, à 85,7143 % de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 8° d'AUTORISER la création d'un poste saisonnier à temps partiel, à 68,5714 % de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 9° d'AUTORISER la création d'un poste saisonnier à temps plein, à 100 % de préposé aux élèves handicapés à l'école Joseph-Charbonneau à l'indice 100-225-1-23410-167;
- 10° d'AUTORISER la création d'un poste saisonnier à temps partiel, à 40 % de surveillant d'élèves à l'école Édouard-Montpetit à l'indice 100-256-5-23231-167;
- 11° d'AUTORISER la modification du plan de l'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 10 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 mai 2019).

6. Service des ressources financières – école Saint-Henri – rénovation de stationnement intérieur – appel d'offres 25-2766P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3999 en date du 12 mars 2020
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Les entreprises Denexco inc.* au montant de 1 034 326 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011, et par le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ACCORDER un contrat de 1 034 326 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les entreprises Denexco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de stationnement intérieur à l'école Saint-Henri;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

7. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la mise à niveau de la chaufferie et remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire pour 3 écoles – appel d'offres 24-600P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4007 en date du 9 mars 2020
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de services professionnels d'une firme d'architectes pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire pour les écoles Alice-Parizeau, Atelier et pour le 10770, rue Chambord;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la seule soumission conforme analysée par le comité de sélection a été déclarée acceptable, puisqu'elle a atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 218,400 \$ plus taxes à la firme *Ruccolo + Faubert Architectes inc.*, seul soumissionnaire conforme ayant obtenu une note acceptable d'au moins 70 %, pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire pour les écoles Alice-Parizeau, Atelier, et pour le 10770, rue Chambord;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – école Iona – rénovation des blocs sanitaires – phase 2 – appel d'offres 25-2770P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4022 en date du 11 mars 2020
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 janvier 2020;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ACCORDER un contrat de 400 108,80 \$ plus taxes à l'entrepreneur *3D Group CA inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des blocs sanitaires – phase 2 à l'école Iona;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – mises aux normes de l'entrée d'eau et dispositifs anti-refoulement – appel d'offres 25-2783P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4035 en date du 9 mars 2020
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise aux normes de l'entrée d'eau et dispositifs anti-refoulement (DAR);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 27 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Plomberie Noël Fredette inc.* au montant de 134 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 134 000 \$ plus taxes à *Plomberie Noël Fredette inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes de l'entrée d'eau et dispositif anti-refoulement (DAR) à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – école Saint-Pierre-Apôtre – remplacement de la toiture – appel d'offres 25-2785P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4038 en date du 11 mars 2020
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de la toiture de l'école Saint-Pierre-Apôtre;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 29 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *LES COUVERTURES ST-LÉONARD inc.* au montant de 2 125 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 125 000 \$ plus taxes à *LES COUVERTURES ST-LÉONARD inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la toiture à l'école Saint-Pierre-Apôtre;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – école Internationale de Montréal – remplacement de la plomberie phase 1 et travaux connexes – appel d'offres 25-2782P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4040 en date du 9 mars 2020
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de la plomberie – phase 1 – à l'école Internationale de Montréal;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 27 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que *ANJALEC CONSTRUCTION inc.* est le seul soumissionnaire et que sa soumission est conforme au montant de 916 856 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ACCORDER un contrat de 916 856 \$ plus taxes à *ANJALEC CONSTRUCTION inc.* l'unique soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la plomberie – phase 1 – à l'école Internationale de Montréal;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – école Marie-Anne – mise aux normes des systèmes électriques et remplacement des systèmes d'alarme et d'intercom – appel d'offres 25-2786P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4041 en date du 9 mars 2020
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la mise aux normes des systèmes électriques et remplacement des systèmes d'alarme et d'intercom à l'école Marie-Anne;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction Vinca inc.* au montant de 1 739 999,98 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 739 999,98 \$ plus taxes à *Construction Vinca inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes des systèmes électriques et le remplacement des systèmes d'alarme et d'intercom à l'école Marie-Anne;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – école La Voie – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2787P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4042 en date du 10 mars 2020
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de l'enveloppe extérieure;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Norgéreq Itée* au montant de 3 854 350 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ACCORDER d'un contrat de 3 854 350 \$ plus taxes à *Norgéreq Itée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – école Charles-Lemoyne – rénovation des gymnases – appel d'offres 25-2781P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4045 en date du 11 mars 2020
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 28 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Ams acoustique inc.* au montant de 691 440 \$;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ACCORDER un contrat de 691 440 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Ams acoustique inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des gymnases à l'école Charles-Lemoyne;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – école Marguerite-Bourgeoys – rénovation du gymnase – appel d'offres 25-2791P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4052 en date du 12 mars 2020
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 5 février 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Gaston Champoux (1973) inc.* au montant de 466 450,11 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ACCORDER un contrat de 466 450,11 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Gaston Champoux (1973) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation du gymnase à l'école Marguerite-Bourgeoys;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – services de déneigement et inspection préventive de toitures pour les établissements de la CSDM – appel d'offres 15-303P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-4067-A en date du 17 mars 2020
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 27 novembre 2019 à l'entrepreneur *Les Couvertures St-Léonard inc.* pour une période d'une année (2019-2020);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le contrat à exécution sur demande a pris fin avec l'arrivée du premier événement qui est l'atteinte du montant maximal (114 400 \$ plus taxes) indiqué dans le bon de commande au moment de son envoi;

CONSIDÉRANT la volonté du Service des ressources matérielles de renouveler l'entente suite au dépassement de coûts;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Les Couvertures St-Léonard inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'exécuter la première option de renouvellement à la suite de dépassement des coûts;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 120 120 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Couvertures St-Léonard inc.* pour effectuer, sur demande, le déneigement de toitures pour l'ensemble des établissements de la CSDM, à taux horaire, ainsi que l'inspection préventive des toitures de 16 (seize) établissements scolaires, à prix forfaitaire. Ce contrat d'une durée d'une année à compter du 17 mars 2020.

Le contrat à exécution sur demande prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année.
- L'atteinte du montant maximal (120 120 \$, plus taxes) indiqué dans le bon de commande au moment de son envoi.

2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

17. Service des ressources financières – fourniture sur demande des produits logiciels – appel d'offres 27-591P – renouvellement d'un contrat à commandes pour l'année 2020-2021

Document déposé : Rapport A-31-4083 en date du 10 mars 2020
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à commandes pour la fourniture de produits logiciels a été adjugé le 20 mars 2019 à *Softchoice LP.*;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande de la CSDM et avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et aux règlements adoptés en vertu de cette loi ainsi que l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM.*;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1)* a été respectée;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information confirme la volonté de renouveler l'entente avec *Softchoice LP.*, pour une année additionnelle (2020-2021);

CONSIDÉRANT que *Softchoice LP.*, a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat à commandes pour la fourniture de produits logiciels pour les différents établissements scolaires et les unités administratives de la CSDM à l'entreprise *Softchoice LP.*, pour un montant annuel de 373 545,70 \$ (plus taxes) pour la période du 17 mars 2020 au 16 mars 2021.

18. Service des ressources financières – fourniture sur demande de toiles et de stores (incluant l'installation) – appel d'offres 28-191P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4084 en date du 10 mars 2020 de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un fournisseur de toiles et de stores (incluant l'installation) pour les différents établissements scolaires et les unités administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), un contrat a été attribué à l'entreprise *DMS, Division C.I.T.I.* pour une période d'une année (2019-2020);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande de la CSDM et avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles confirme la volonté de renouveler l'entente avec *DMS, Division C.I.T.I.* pour une année additionnelle (2020-2021);

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *DMS, Division C.I.T.I.* est jugé satisfaisant par la CSDM;

CONSIDÉRANT que *DMS, Division C.I.T.I.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat à commandes pour retenir les services d'un fournisseur de toiles et de stores (incluant l'installation) pour les différents établissements scolaires et les unités administratives de la CSDM à l'entreprise *DMS, Division C.I.T.I.* pour un montant annuel de 389 595 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

19. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire – appel d'offres 24-605P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4092 en date du 10 mars 2020
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié le 28 janvier 2020 afin d'obtenir des services professionnels d'une firme ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire à l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA) et à l'école Louise-Trichet;

CONSIDÉRANT que sept soumissions ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des sept soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les sept soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui est présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 188 489 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc.* pour les services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire à l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA) et à l'école Louise-Trichet. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

20. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Foyer – honoraires supplémentaires pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre de la réfection de la cour et réhabilitation des sols (projet : 257 020 990)

Document déposé : Rapport A-33-1516 en date du 27 février 2020
de M. Marc-André Legault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *FNX-INNOV inc.* pour les services professionnels liés à la réfection de la cour de l'école Notre-Dame-du-Foyer, située au 5955, 41^e Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la surveillance au chantier a été échelonnée sur une plus grande période de temps et pour un plus grand nombre d'heures en raison de différentes circonstances au chantier;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront assumés par le budget d'investissement et que, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011, et par le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *FNX-INNOV inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la réfection de la cour et de la réhabilitation des sols de l'école Notre-Dame-du-Foyer.

21. Service des ressources matérielles – signature d'un amendement prolongeant le bail jusqu'au 17 mai 2020 avec l'Académie Centennial dans le bâtiment situé au 1750, rue Saint-André (#134)

Document déposé : Rapport A-33-1517 en date du 11 mars 2020
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le bail signé par l'Académie Centennial pour la location de locaux au 1750, rue Saint-André (# 134) arrive à échéance le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT le besoin de l'Académie Centennial de prolonger son bail, afin de permettre à ses élèves de finaliser leur session et leurs examens à la mi-mai 2020;

CONSIDÉRANT que le locataire libérera 3 locaux au 1^{er} mai 2020 permettant au Centre Lartigue de scolariser 2 nouveaux groupes dont la session est prévue débuter le 5 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le taux applicable est celui prévu pour les nouveaux locataires selon le rapport A-33-1310-A, approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2019 (résolution 15) pour les baux débutant le 1^{er} juillet 2019 ou au courant de l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du Règlement R2011-1 *concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les représentants désignés de la CSDM à signer l'amendement prolongeant le bail de l'Académie Centennial du 1^{er} avril au 17 mai 2020, pour la location de locaux au 3^e étage de l'immeuble situé au 1750, rue Saint-André (# 134).

22. Service des ressources matérielles – école La Dauversière – dépassement de coût – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre du projet de rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA (projet : 376 028 230)

Document déposé : Rapport A-33-1521 en date du 9 mars 2020
de M. Marc Sainclair Anaset concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *GROUPE GESFOR PINCHIN inc.* pour les services professionnels liés à la rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA de l'école La Dauversière, située au 11600, boul. de l'Acadie, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les services professionnels supplémentaires sont requis pour le présent projet;

CONSIDÉRANT que la prolongation de l'échéancier des travaux est nécessaire et que les honoraires professionnels ont été ajustés en conséquence;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *GROUPE GESFOR PINCHIN inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA de l'école La Dauversière.

23.

Service des ressources matérielles – école Saint-Justin, Annexe (fermée pour travaux majeurs) – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de rénovation de la finition intérieure et des blocs sanitaires (projet : 334 004 330)

Document déposé : Rapport A-33-1522 en date du 6 mars 2020
de M. Jérôme Lepage concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *9127-6873 Québec inc. (Sélection 2000 Entrepreneur Général)* pour le projet de rénovation de la finition intérieure et des blocs sanitaires de l'école Saint-Justin, Annexe (fermée pour travaux majeurs), située au 8805, rue de Forbin Janson, à Montréal;

CONSIDÉRANT que ces travaux supplémentaires sont nécessaires au bon achèvement des travaux en cours;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au MEES, en juin et septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *9127-6873 Québec inc. (Sélection 2000 Entrepreneur Général)* la somme

estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de rénovation de la finition intérieure et des blocs sanitaires de l'école Saint-Justin, Annexe (fermée pour travaux majeurs).

24. Service des ressources matérielles – signature d'un amendement au bail pour le Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC-PP) à l'immeuble situé au 6839, rue Drolet (172)

Document déposé : Rapport A-33-1523 en date du 12 mars 2020
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC-PP) loue plusieurs locaux à l'immeuble situé au 6839, rue Drolet;

CONSIDÉRANT que le CRAC-PP a signé un bail pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que les besoins du CRAC-PP font en sorte que l'organisme a demandé à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'utiliser plusieurs locaux encore vacants du 1^{er} étage;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est toujours en processus de vente et que les acheteurs potentiels sont le Centre Social et Communautaire de la Petite-Patrie (CSCPP), regroupant les locataires de cet immeuble;

CONSIDÉRANT que le taux applicable est celui prévu pour les nouveaux locataires selon le rapport A-33-1310-A, approuvé par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2019 (résolution 15) pour les baux débutant le 1^{er} juillet 2019 ou au courant de l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1^o d'AUTORISER les représentants désignés de la CSDM à signer l'amendement modifiant la superficie des lieux loués au bail pour le Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC-PP) à l'immeuble situé au 6839, rue Drolet, selon les termes décrits dans le présent rapport.

25. Service des ressources matérielles – école Simonne-Monet – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie (projet : 254 013 820)

Document déposé : Rapport A-33-1524 en date du 12 mars 2020
de M. Jocelyn Randriasalama concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Norgereq ltée* pour la mise à niveau de la chaufferie à l'école Simonne-Monet, située au 3850, ave. Dupuis, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires nécessaires mentionnés au présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Norgereq ltée* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie à l'école Simonne-Monet.

26. Documents d'information :

- a) A-12-624 Services à l'élève – bilan de la journée pédagogique institutionnelle en environnement du 27 septembre 2019
- b) A-33-1519 Service des ressources matérielles – écoles Saint-Albert-le-Grand et Saint-Isaac-Jogues – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre des projets d'agrandissement

27.

Décisions prises par le directeur général hors rencontre décisionnelle

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis au directeur général pour décision ont été inscrits après la rencontre décisionnelle du 25 février 2020;

CONSIDÉRANT que le directeur général a autorisé ces rapports depuis cette date, étant donné leur importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :

a) Service des ressources financières – fourniture sur demande d'émetteurs-récepteurs portatifs – appel d'offres 28-202P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3948 en date du 18 février 2020 de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp concernant le sujet en référence

1° d'AUTORISER l'attribution d'un contrat à commandes à *Jalec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'un fournisseur d'émetteurs-récepteurs portatifs. Ce contrat est d'une valeur estimée à 221 005,39 \$ plus taxes pour la première année. Avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire, ce contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année aux montants de 225 474,50 \$ plus taxes et de 230 025,74 \$ plus taxes. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 676 505,63 \$ plus taxes;

2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

b) Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs en électromécanique pour les projets de rénovation de la cuisine et mise aux normes des systèmes de chauffage, de la ventilation et du conditionnement d'air (CVCA) des écoles Jeanne-Mance et Saint-Luc – appel d'offres 24-584P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3954 en date du 21 février 2020 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 268 800 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *BOUTHILLETTE PARIZEAU inc.*, pour les services professionnels d'une firme d'ingénieurs en électromécanique pour les projets de rénovation de la cuisine et mise aux normes des systèmes chauffage, de la ventilation et du conditionnement d'air (CVCA) des écoles Jeanne-Mance et Saint-Luc. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

c) Service des ressources financières – services d'experts-conseil en réalisation de dossier d'affaires et en gestion de projet dans le cadre de la construction de la nouvelle école Irénée-Lussier– appel d'offres 24-591P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3965 en date du 19 février 2020 de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur de 332 300 \$ plus taxes pour les services d'expert-conseil en réalisation de dossier d'affaires et en gestion de projet dans le cadre de la construction de la nouvelle école Irénée-Lussier à la firme *RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE.*, seule entreprise qui a présenté une proposition conforme aux exigences de la CSDM;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à réaliser l'ensemble des dépenses projetées au présent rapport.

d) Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour les travaux de rénovation de toiture des écoles Lucien-Pagé et Jeanne-Mance – appel d'offres 24-593P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3969 en date du 19 février 2020 de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 180 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *BERGERON BOUTHILLIER inc.*, pour les services professionnels d'une firme d'architectes pour les travaux de rénovation de toiture des écoles Lucien-Pagé et Jeanne-Mance. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

- e) Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs en électromécanique pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire des écoles : Saint-Louis-de-Gonzague annexe, Saint-Barthélemy pavillon Sagard, Ahuntsic et Saint-Mathieu – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3974 en date du 21 février 2020 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;

2° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 396 348 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc.*, pour les services professionnels d'une firme d'ingénieurs en électromécanique pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire des écoles : Saint-Louis-de-Gonzague annexe, Saint-Barthélemy pavillon Sagard, Ahuntsic et Saint-Mathieu. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

- f) Service des ressources financières – école Camille-Laurin, annexe – réfection de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2760P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3985 en date du 20 février 2020 de Mme Rocio Morales concernant le sujet en référence

1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;

2° d'ACCORDER un contrat 2 217 288,00 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Groupe Piché Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'enveloppe extérieure à l'école Camille-Laurin;

3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

4° de DÉLÉGUER à la Direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

- g) Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement des réseaux de drainage pluviaux et sanitaires des écoles : Saint-Louis-de-Gonzague- annexe, Saint-Barthélemy, pavillon Sagard et Ahuntsic – appel d’offres 24-597P1 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3989 en date du 19 février 2020
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

- 1° d’APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d’ACCORDER un contrat d’une valeur totale estimée à 207 852 \$ plus taxes en honoraires à l’unique firme ayant présenté une offre de services et ayant obtenu une note acceptable, *Ruccolo + Faubert Architectes inc.* pour les services professionnels d’une firme d’architectes pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire des écoles; Saint-Louis-De-Gonzague- annexe, Saint-Barthélemy- pavillon Sagard et Ahuntsic. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l’offre que présentera l’adjudicataire;
- 3° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

- h) Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de serrurerie – appel d’offres 15-305P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3996 en date du 24 février 2020
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

- 1° d’ACCORDER un contrat d’une valeur de 435 812,20 \$ plus taxes à *Serrubec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour fournir sur demande de matériel de serrurerie. Ce contrat d’une durée d’une année est assorti de deux options de renouvellement d’une année chacune, avec l’accord de l’adjudicataire et du directeur général.

- i) Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – remplacement des systèmes d’alarme-incendie et d’éclairage d’urgence – appel d’offres 25-2767P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4004 en date du 25 février 2020
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet
en référence

- 1° d’APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;

- 2° d'ACCORDER un contrat de 1 439 963,84 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Vinca inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes d'alarmes incendie et d'éclairage d'urgence à l'école Édouard- Montpetit;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

j) Service des ressources financières – le 8300, rue de Teck – rénovation de l'enveloppe extérieure – phase 2 – appel d'offres 25-2773P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4014 en date du 19 février 2020 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'ACCORDER un contrat de de 3 294 187 \$ plus taxes à l'entrepreneur *XO Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme pour la rénovation de l'enveloppe extérieure – phase 2 à l'école Transitoire – Le 8300, rue de Teck 303;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

k) Service des ressources financières – Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri – réfection de l'enveloppe : maçonnerie, fenêtres et portes – phase 1 – appel d'offres 25-2774P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4025 en date du 25 février 2020 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

- 1° d'ACCORDER un contrat de 2 466 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Norgéreq Itée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'enveloppe : maçonnerie, fenêtres et portes – phase 1 au comité d'éducation des adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

l) Service des ressources financières – école Saint-Antoine-Marie-Claret – rénovation des blocs sanitaires phase 1 – appel d'offres 25-2777P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4037 en date du 20 février 2020 de Mme Rocio Morales concernant le sujet en référence

1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;

2° d'ACCORDER un contrat de 745 133,51 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Trisélect inc.*, plus bas soumissionnaire conforme pour la rénovation des blocs sanitaires phase 1 à l'école Saint-Antoine-Marie-Claret;

3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

m) Service des ressources financières – entretien de machines à pression négative – appel d'offres 15-297P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4063 en date du 19 février 2020 de Mmes Liz Urbina et Murielle Papin concernant le sujet en référence

1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 146 706,96 \$ plus taxes à *Démolition Probec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer, sur demande, l'entretien de machines à pression négative. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

- n) Service des ressources matérielles – signature de l’offre de location et du bail pour l’immeuble sis au 7390, boul. Henri-Bourassa Est, pour les besoins du bureau du transport du Service des ressources matérielles de la CSDM

Document déposé : Rapport A-33-1514 en date du 24 février 2020
de M. Patrick Milot concernant le sujet en référence

1° d’AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer l’offre de location présentée en annexe du présent rapport, dont les principales conditions sont énumérées au rapport;

2° d’AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer, pour les besoins du bureau du transport du Service des ressources matérielles, le bail reflétant les conditions de l’offre de location, à la suite de son approbation par le Bureau des services juridiques de la CSDM.

- o) Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour modifier la date de prise de possession de locaux, et ce, suivant l’approbation du Conseil des commissaires de signer un amendement au bail en faveur de l’Association des Haltes-Garderies communautaires du Québec (AHGCQ) dans l’immeuble excédentaire de la CSDM, situé au 4245, avenue Laval

Document déposé : Rapport A-33-1502 en date du 31 janvier 2020
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

1° d’AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer l’amendement au bail en faveur de l’Association des Haltes-Garderies Communautaires du Québec pour la location des locaux situés dans l’immeuble excédentaire sis au 4245, avenue Laval, et ce, en fonction des conditions décrites dans le présent rapport, et ce, pour une prise de possession des locaux au 1^{er} février 2020.

- p) Service du secrétariat général – découpage du territoire de la commission scolaire en cinq (5) districts aux fins de la désignation des membres parents au conseil d’administration du Centre de services scolaire

Document déposé : Rapport A-34-3253 en date du 9 mars 2020
de M^e Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

1° d’AUTORISER le découpage du territoire de la Commission scolaire en cinq (5) districts aux fins de la désignation des membres parents qui siègeront du conseil d’administration du Centre de services scolaire, le tout conformément aux annexes I et II jointes à la présente;

2° de MANDATER le Service du secrétariat général d’informer le Comité de parents du découpage des districts et de rendre disponible l’information sur le site Internet de la Commission scolaire;

3° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire de transmettre le découpage du territoire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

28. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 16 h 30.

Secrétariat général – 3 avril 2020